

n° 15 - juin 2019

## Dossiers filières

# Abattoirs de volailles et lapins en région

Ce dossier présente les informations disponibles concernant les activités d'abattage de volailles et de lapins en Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet de situer les abattages et leur évolution en termes de volumes d'activité dans les différentes catégories de volailles et lapins. Il fait aussi le point sur la place de la région en France.

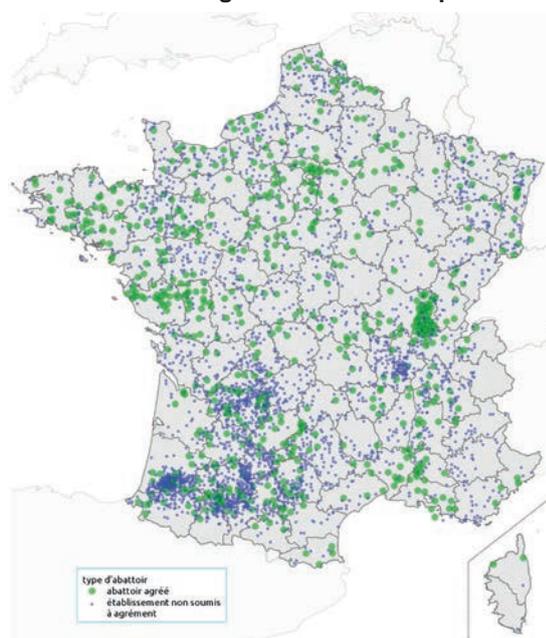
Les données présentées sont fondées sur les enquêtes conduites par le service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès des abattoirs de volailles et de lapins (cf. Méthodologie) et par des informations issues du suivi sanitaire.

### La situation française



En 2018, la France métropolitaine regroupe près de 3 800 structures d'abattage de volailles et lapins réparties sur tout le territoire. Elles sont constituées d'environ 3 100 établissements non soumis à agrément (plutôt concentrées dans le sud-ouest) et de 691 abattoirs agréés. Les établissements non soumis à agrément, importants en nombre (82 % des structures), n'apportent néanmoins qu'une contribution négligeable au volume abattu. Il s'agit essentiellement de petites structures d'abattage à la ferme. En 2017, les abattoirs agréés produisent plus de 1,7 million de tonnes équivalent-carcasse (Mtec) de volailles et lapins.

**Figure 1**  
**Structures d'abattage de volailles et lapins de France métropolitaine en 2018**



Les volailles et lapins sont abattus soit :

- dans un abattoir agréé CE. Cela permet de commercialiser sur la totalité du territoire de l'Union Européenne et de procéder à l'abattage d'animaux issus d'autres exploitations ou à l'abattage rituel ;
- dans un établissement non soumis à agrément. Seules les volailles issues de la production de l'éleveur y sont abattues. Les produits (maximum 2 500 équivalents poulets par an ou 500 par semaine) doivent être vendus directement au consommateur final ou à un commerce de détail dans un rayon maximum de 80 km.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - DGAL  
Fonds carto.: IGN BDCARTO 2017

## Les caractéristiques marquantes des abattoirs agréés

### Concentration géographique et structurelle de l'activité d'abattage

Au plan national, on estime que le tonnage des 156 abattoirs répondant à l'enquête mensuelle Abattage Volailles représente l'essentiel (environ 98 % avec quelques différences selon les espèces) du tonnage total des abattoirs agréés. Parmi ceux-ci, 47 abattoirs (soit 7 % des structures d'abattage) réalisent 80 % du tonnage. La concentration de l'activité d'abattage en France est donc marquée.

Les volumes abattus des principales catégories de volailles et lapins (essentiellement poulets de chair et dindes) se concentrent dans l'ouest de la France. Ainsi, les abattoirs agréés de Bretagne et de Pays-de-Loire totalisent près des deux tiers du tonnage total toutes espèces confondues. La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe en cinquième position avec 5 % des abattages totaux.

#### Spécificité du canard :

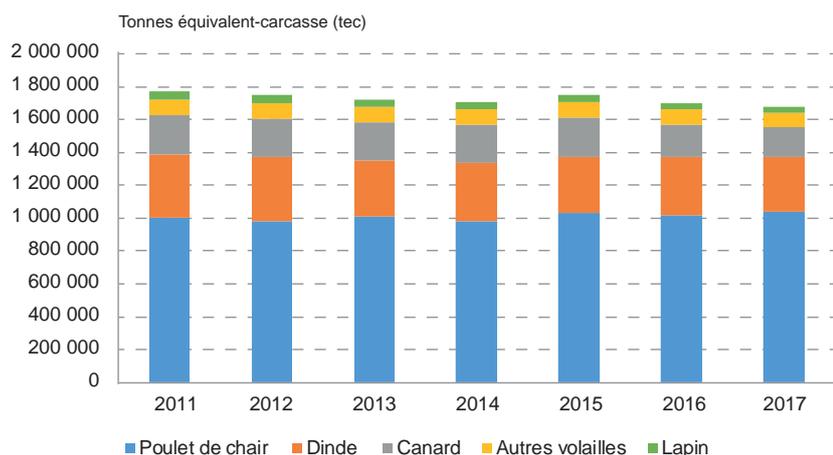
L'Ouest se démarque par l'importance des abattages de

canards, en relation avec le nombre d'élevages. La région Pays de la Loire arrive en première position avec 45 % des volumes abattus, suivie de Nouvelle-Aquitaine avec 25 %.

### Une activité d'abattage principalement orientée vers les poulets de chair

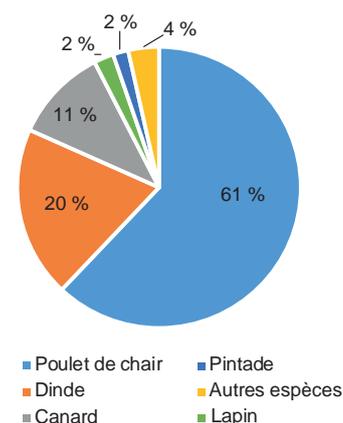
Les abattages de poulet de chair représentent 61 % du tonnage de volailles et lapins. Principale volaille consommée, la viande de poulet est toujours appréciée des consommateurs. Les volumes progressent en 2017. La dinde maintient sa seconde position avec 20 % des abattages nationaux en tonnage. Le canard arrive en troisième position loin derrière (11 % du tonnage). Le recul des canards abattus en 2016 et 2017 est la conséquence de l'épizootie de grippe aviaire. L'activité d'abattage de lapins est mineure (2 % des abattages totaux) et se réduit chaque année du fait d'une consommation en baisse. Les abattages sont situés majoritairement dans l'ouest de la France.

Figure 2  
Evolution des abattages de volailles et lapins en France



Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

Figure 3  
Répartition du tonnage abattu national par espèce en 2017



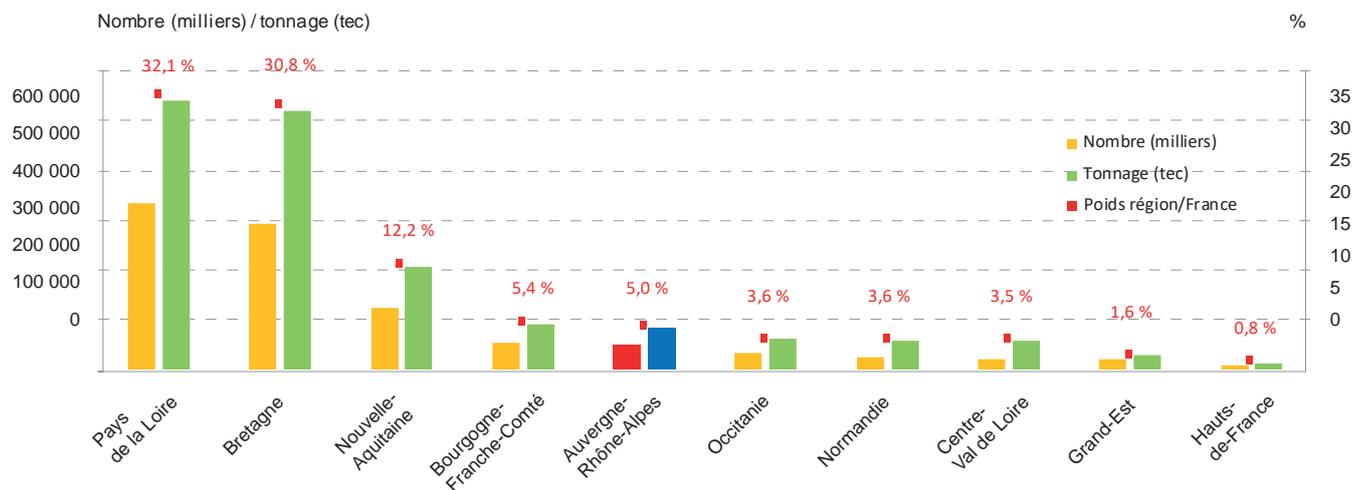
Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

Figure 4  
Tonnages annuels des principaux abatteurs nationaux par type de volailles et lapins

Unité : tonne équivalent-carcasse	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total volaille	1 723 337	1 701 242	1 677 248	1 664 337	1 706 910	1 659 405	1 640 603
dont Poulet de chair (y compris coquelet)	999 442	983 720	1 011 636	983 931	1 035 452	1 018 513	1 041 324
Chapon et poularde	7 159	8 095	8 274	8 671	8 879	8 649	8 486
Coq et poule filière reproduction/œuf	47 219	44 754	47 434	47 111	47 368	43 667	41 367
Dinde	384 501	386 649	342 323	351 631	340 416	350 601	330 147
Pintade	32 531	30 508	29 958	30 477	31 703	31 340	29 340
Oie	1 438	1 363	1 198	1 192	1 061	806	684
Canard	241 811	237 055	227 602	232 344	233 319	197 217	181 017
Caille	7 767	7 721	7 526	7 692	7 394	7 382	7 059
Pigeon	1 470	1 376	1 296	1 287	1 318	1 231	1 178
Lapin	46 821	45 338	42 380	43 758	43 606	40 873	37 939
<b>Total des abattages</b>	<b>1 774 573</b>	<b>1 750 149</b>	<b>1 722 959</b>	<b>1 711 228</b>	<b>1 753 512</b>	<b>1 703 433</b>	<b>1 681 437</b>

Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

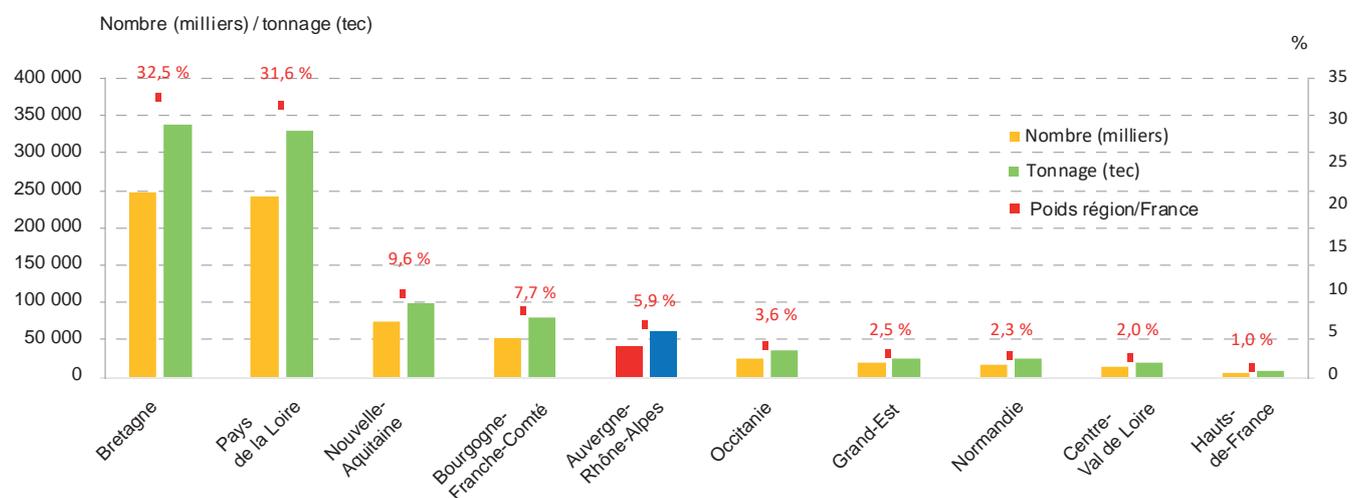
Figure 5  
Répartition régionale des abattages totaux de volailles et lapins en 2017



	Pays de la Loire	Bretagne	Nouvelle-Aquitaine	Bourgogne-Franche-Comté	Auvergne-Rhône-Alpes	Occitanie	Normandie	Centre-Val de Loire	Grand-Est	Hauts-De-France	France
Nombre (milliers)	333 853	294 451	122 882	55 978	48 586	32 737	26 664	19 623	19 553	9 852	976 244
Tonnage (tec)	539 866	518 436	205 927	91 274	83 612	60 704	59 877	58 940	27 628	13 902	1 681 437
Poids région/France	32,1 %	30,8 %	12,2 %	5,4 %	5,0 %	3,6 %	3,6 %	3,5 %	1,6 %	0,8 %	///

Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

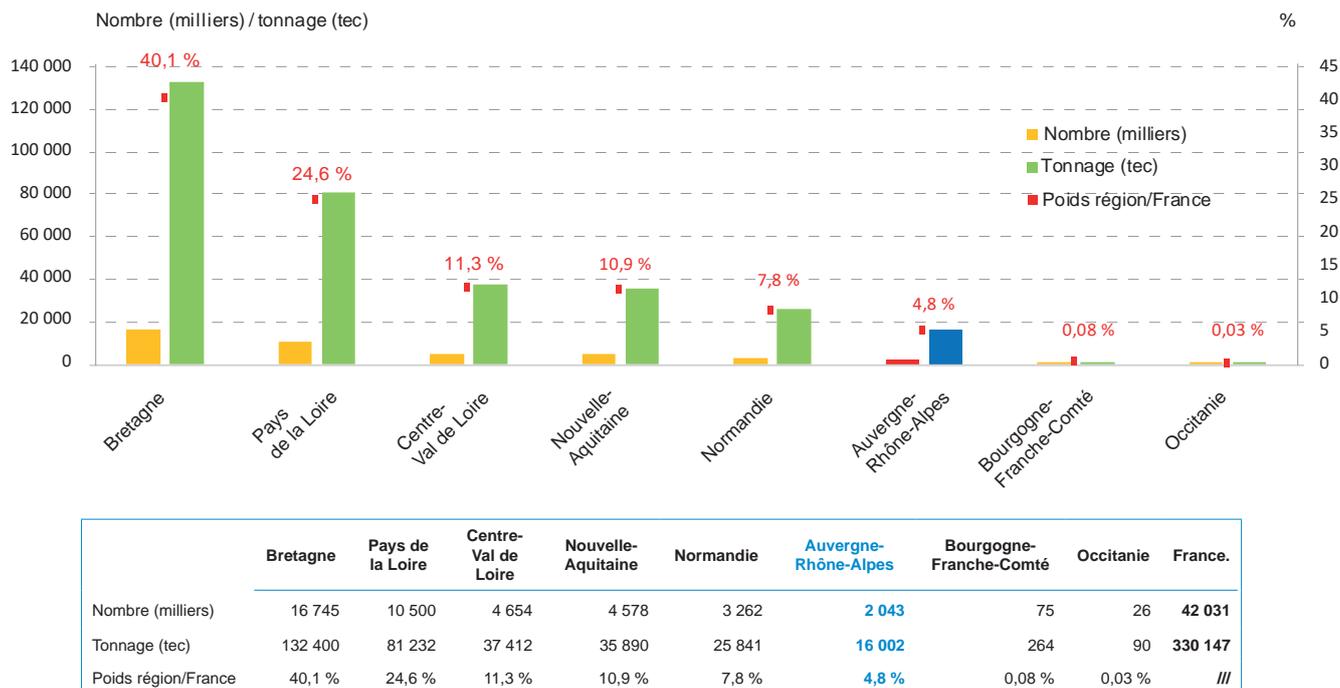
Figure 6  
Répartition régionale des abattages totaux de poulets de chair (y compris coquelets) en 2017



	Bretagne	Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine	Bourgogne-Franche-Comté	Auvergne-Rhône-Alpes	Occitanie	Grand-Est	Normandie	Centre-Val de Loire	Hauts-de-France	France
Nombre (milliers)	248 748	242 708	73 515	51 153	40 648	25 229	18 420	16 566	14 591	6 711	747 305
Tonnage (tec)	338 381	328 667	100 234	80 024	61 431	36 972	25 695	23 662	20 844	9 898	1 041 278
Poids région/France	32,5 %	31,6 %	9,6 %	7,7 %	5,9 %	3,6 %	2,5 %	2,3 %	2,0 %	1,0 %	///

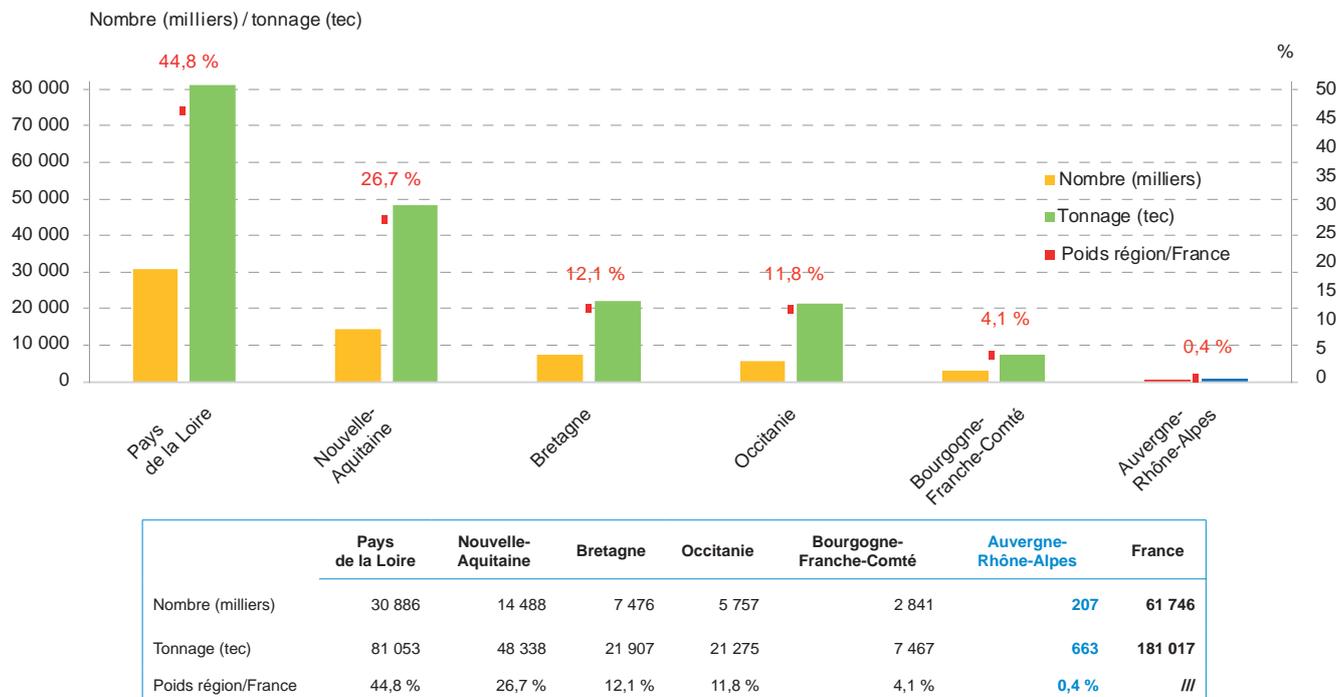
Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

Figure 7  
Répartition régionale des abattages totaux de dindes en 2017



Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

Figure 8  
Répartition régionale des abattages totaux de canards en 2017



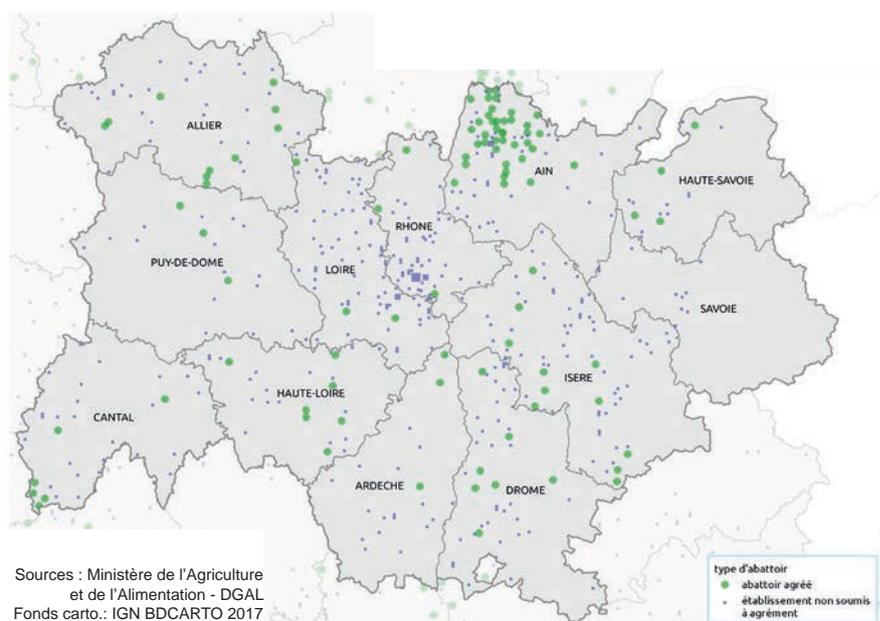
Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles



La région regroupe près de 500 structures d'abattage localisées pour les trois quart dans l'Ain, l'Allier, la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône. Comme au plan national,

elles composées à 80 % d'établissements non soumis à agrément. L'ensemble des structures régionales représentent 12,5 % du total français.

**Figure 9**  
Répartition des structures d'abattage de volailles et lapins en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018



Comme au plan national on estime que les 16 abattoirs régionaux répondant à l'enquête Abattage Volailles représentent la quasi totalité du volume abattu par l'ensemble des abattoirs agréés. Ils se répartissent dans trois aires de production, avec une concentration au nord ouest pour les poulets de chair et lapins (Allier et Puy-de-Dôme), au nord pour les dindes et poulets avec l'AOP

volailles de Bresse (Ain et Rhône) et au sud pour les poulets et pintades (Ardèche et Drôme). Les établissements non soumis à agrément pèsent moins de 1 % du tonnage régional. En 2017, 85 % des abattoirs agréés sont des petites structures ne dépassant pas un tonnage annuel de 300 tec.

**Figure 10**  
Répartition départementale des structures d'abattage de la région en 2017

Département	Total des abattoirs agréés	Etablissements non soumis à agrément	Total des structures d'abattage
Ain	42	37	79
Allier	9	32	41
Ardèche	3	17	20
Cantal	6	25	31
Drôme	6	34	40
Isère	10	63	73
Loire	4	74	78
Haute-Loire	6	20	26
Puy-de-Dôme	3	16	19
Rhône	5	56	61
Savoie	0	11	11
Haute-Savoie	4	11	15
<b>Total région</b>	<b>98</b>	<b>396</b>	<b>494</b>

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - DGAL

Figure 11  
Liste des 16 établissements les plus importants de la région

Nom de l'établissement	Code postal	Commune
Au Chapon Bressan	01340	Montrevel en Bresse
Ets Gavand Prudent	01270	Salavre
Ronsard Bresse	01560	St-Jean-sur-Reyssouze
Allier Volailles	03110	Escurolles
Arrivé Auvergne	03260	St-Germain-des-Fossés
Maison Pouzadoux	03800	Monteignet-sur-l'Andelot
LDC Les Fermiers de l'Ardèche	07340	Félines
Bernard Royal Dauphiné SA	26400	Grane
Les volaillers du Dauphiné - CAPAG	26330	Châteauneuf-de-Galaure
Robert Beranger	26800	Montoisson
SAS Valeyre	42620	St-Martin-d'Estreaux
Jean Vey SA	43000	Polignac
André Volailles	63460	Combronde
Progalim	63720	Chappes
Sédivol	63270	Isserteaux
Corico SA	69860	Monsols

Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles 2017

Figure 12  
Tonnage abattu par classe en 2017

Classe de tonnage (tec)	Tonnage régional abattu		Tonnage national abattu		Part de la région dans la France
	tec	%	tec	%	
Moins de 1 000	1 416	1,7 %	11 819	0,7 %	9,4 %
1 000 à moins de 10 000	18 924	22,6 %	273 273	16,3 %	7,0 %
10 000 à moins de 50 000	63 2722	75,7 %	1 007 736	59,9 %	6,3 %
50 000 et plus	0	-	388 609	23,1 %	0 %
<b>Total</b>	<b>83 6132</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 681 437</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5,0 %</b>

Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles 2017



Contrôle sanitaire par les services de l'État



Abattage de volailles

## Les caractéristiques marquantes des abattoirs agréés

### Une activité d'abattage représentant une part modeste des abattages nationaux

En 2017, les 16 principaux abattoirs régionaux agréés ont mis sur le marché 83 612 tec, soit 5 % des abattages nationaux, classant la région Auvergne-Rhône-Alpes cinquième région d'abattage de volailles et lapins. Le tonnage moyen annuel par abattoir agréé en Auvergne-Rhône-Alpes s'établit à 5 225 tec contre 10 780 tec en France métropolitaine. Seuls 4 abattoirs produisent plus que la moyenne régionale mais ils concentrent les  $\frac{3}{4}$  de la production.

### Une activité d'abattage largement dominée par les poulets de chair

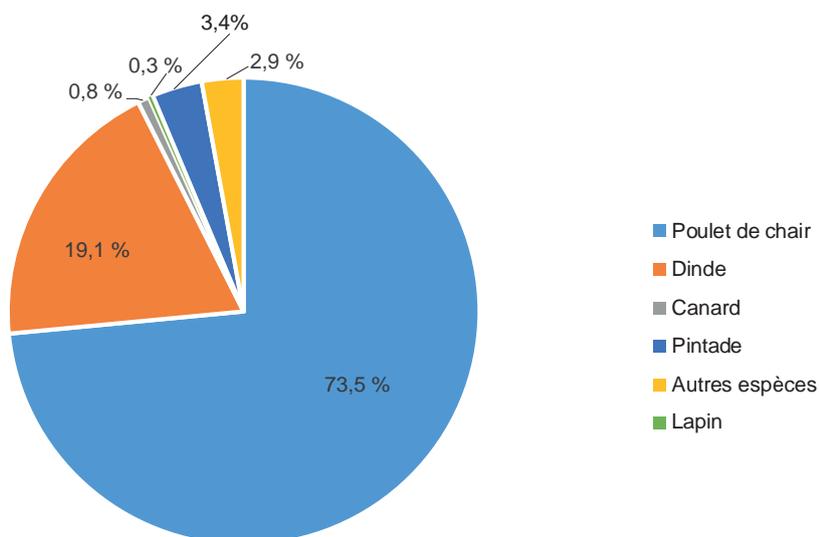
L'activité d'abattage est principalement orientée vers les poulets de chair ( $\frac{3}{4}$  du tonnage régional de volailles). La

dinde représente près de 20 % des tonnages abattus. L'activité d'abattage de lapins est peu présente (seulement 0,3 % du tonnage total de la région) alors qu'au plan national, le lapin pèse 2 % des abattages totaux. La région assure seulement 0,65 % des abattages nationaux de lapins.

### Concentration d'une partie des structures d'abattage dans l'Ain

L'Ain est un département dynamique en aviculture. Il représente 45 % des établissements de la région agréés, dont une trentaine de petites structures pour l'abattage des volailles AOP de Bresse. De ce fait, la part de ce département dans le tonnage régional n'est que de 8,5 %.

Figure 13  
Répartition du tonnage abattu en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017



Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage volailles 2017



Volailles



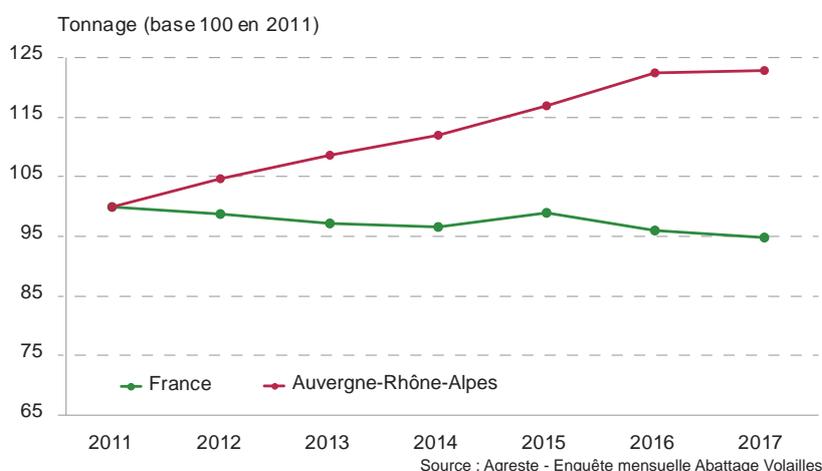
## Volailles

### Des dynamiques variables selon les espèces

Les abattages régionaux **totaux de volailles** progressent depuis 2011 (+ 19 % en 6 ans) grâce au dynamisme des abattages de poulet de chair qui représentent une part importante de ces volumes. La dynamique de hausse

ralentit toutefois en 2017 mais reste positive comparativement à la France où les abattages sont en léger recul en 2017 (canards et dindes), effet possible de l'épizootie de grippe aviaire en 2016-2017.

Figure 14  
Evolution des abattages de volailles et lapins depuis 2011

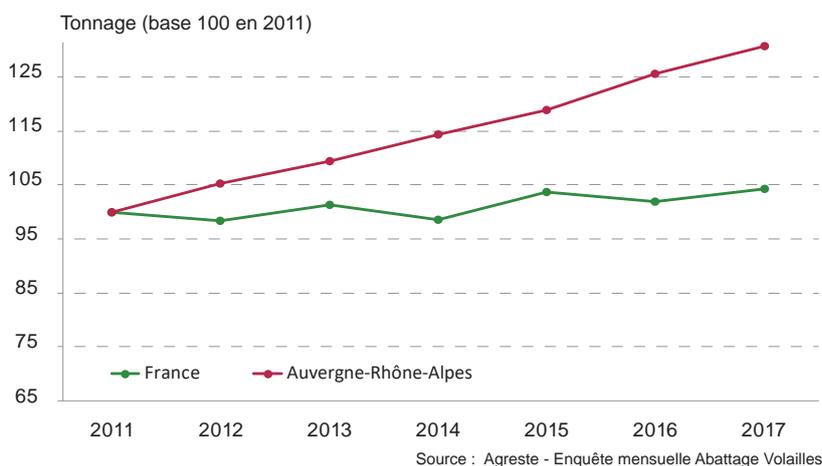


### Les poulets de chair

Les abattages de **poulets de chair** (y compris coquelets) sont en hausse constante depuis 2011 (+ 29 % en 6 ans), contrairement à l'évolution nationale (qui augmente très peu). Cette hausse peut refléter le dynamisme de la région porté par la présence importante des volailles

sous signes de qualité (poulet fermier d'Auvergne Label Rouge, poulet fermier IGP de l'Ardèche label rouge, poulet fermier de l'Ain Label Rouge, poulet AOP de Bresse, poulet bio, etc.). Les tonnages abattus se concentrent principalement dans l'Allier et la Drôme.

Figure 15  
Evolution des abattages de poulets de chair depuis 2011

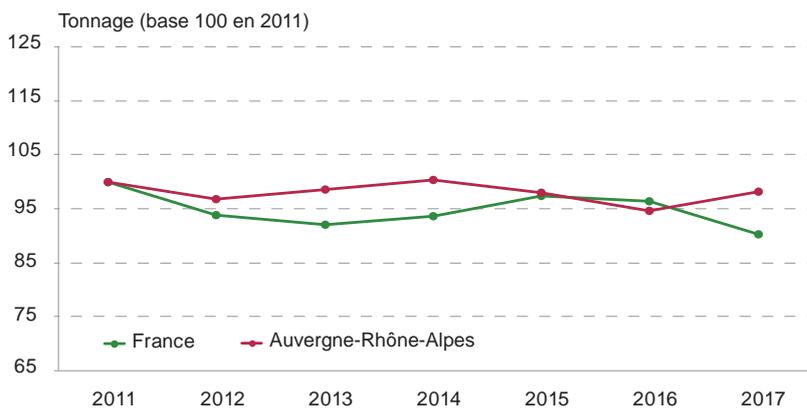


## Les pintades

Les abattages régionaux de **pintades** reculent globalement en tonnage depuis 2011 (- 5 % en 6 ans) pour un produit générant de petits volumes. La baisse est plus marquée en France (- 10 % en 6 ans). La production nationale de pintades est en repli de 29 % depuis une douzaine d'années (32 000 tec en 2015 contre 45 300 tec en 2003). La France est le premier producteur et consommateur mondial de pintades. La pintade est souvent une

production de diversification complémentaire à l'élevage de poulets. Sa part dans le marché des viandes de volaille est plutôt faible (autour de 3 ou 4 %). Elle double au moment des fêtes de fin d'année, confirmant la vocation festive de cette volaille. Localement, des démarches de qualité (par exemple la pintade Label Rouge IGP de l'Ar-dèche) dynamisent la filière.

Figure 16  
Evolution des abattages de pintades depuis 2011



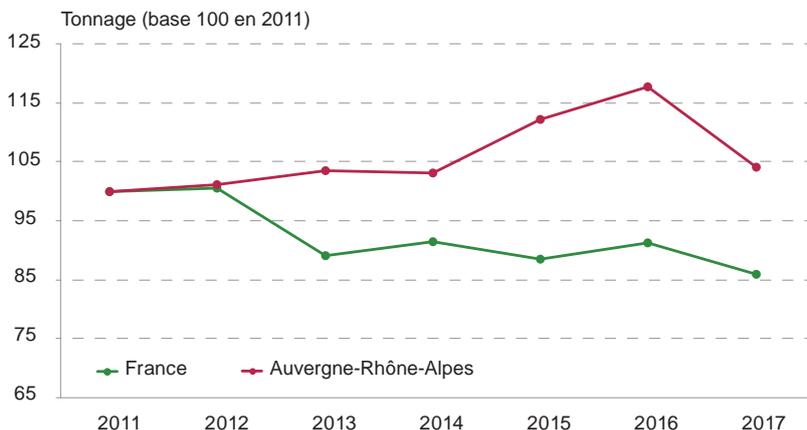
Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

## Les dindes

Après une remontée en 2015-2016, les abattages de **dindes** repartent à la baisse en 2017. Globalement entre 2011 et 2017, le tonnage régional augmente de 4 % tandis que les abattages nationaux reculent de 14 %. Cette production pèse 19 % des abattages de volailles de la région.

La consommation intérieure ne décline pas mais la production nationale diminue face à des importations en provenance d'Allemagne et de Pologne. En 2017, la région Auvergne-Rhône-Alpes a abattu 4,8 % du total national de dindes.

Figure 17  
Evolution des abattages de dindes depuis 2011

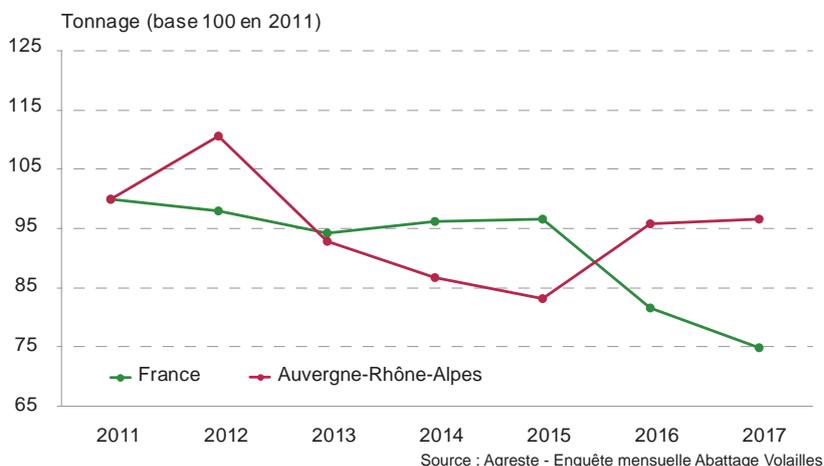


Source : Agreste - Enquête mensuelle Abattage Volailles

## Les canards

Les abattages régionaux de **canards** sont très faibles. Ils sont effectués principalement dans le Puy-de-Dôme. Les abattages nationaux sont en recul en 2016 et 2017 du fait de l'épizootie de grippe aviaire.

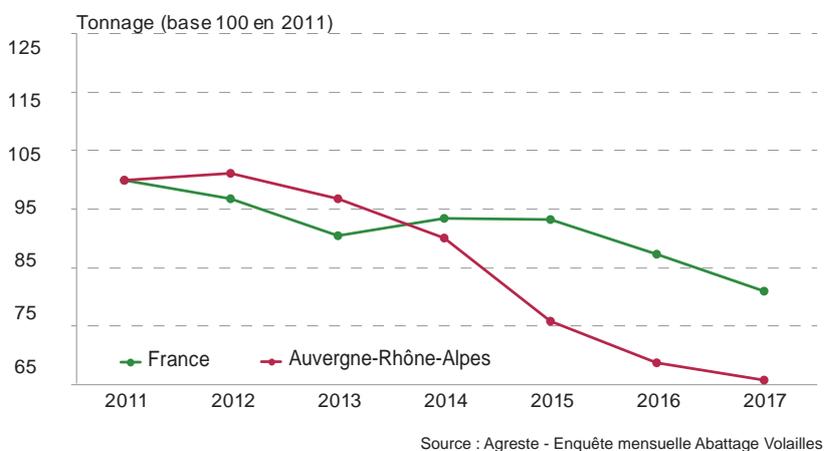
Figure 18  
Evolution des abattages de canards depuis 2011



## Les lapins

Les abattages régionaux de **lapins** sont en baisse régulière depuis 2012 (- 34 % en 6 ans) en raison d'une baisse de la consommation. Les abattages sont situés principalement dans l'Allier et le Puy-de-Dôme.

Figure 19  
Evolution des abattages de lapins depuis 2011





### Allier

Avec les abattoirs d'Escurolles, Monteignet-sur-Andelot et Saint-Germain-des-Fossés, l'Allier est un département moteur qui concentre un tiers de l'activité régionale et 40 % des abattages de poulets de chair. Le plus gros abatteur régional situé à Saint-Germain-des-Fossés met sur le marché des volailles sous signe de qualité (volailles fermières d'Auvergne Label Rouge, volailles fermières bio) produites localement dans les deux départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Cet abattoir contribue au dynamisme de l'ensemble de la filière avicole locale (exploitants, fabricants d'aliments, accoueurs). L'Allier représente une part importante du cheptel produit ou abattu de poulets de chair certifiés bio.

### Drôme

Le département de la Drôme arrive second et regroupe 20 % de l'activité régionale et 25 % des abattages de poulets de chairs régionaux, 10 % des pintades et 10 % des lapins. La production et les abattages de cailles sont concentrés dans ce département. Le tonnage abattu dans ce département est en progression depuis 2011 grâce aux poulets de chair.

### Ain

Le département de l'Ain est dynamique grâce à de nombreuses petites structures d'abattage des volailles AOP de Bresse. Toutefois, il ne représente qu'un faible poids régional : 8,5 % du tonnage toutes espèces confondues, 9 % des poulets de chair et 11 % des chapons et poulardes.

### Ardèche

L'Ardèche assure 40 % de l'abattage régional de chapons et poulardes et 30 % des pintades, dont une grande partie sous signe de qualité (volailles fermières IGP de l'Ardèche).



Canards



Lapins

## Tendances



### La région dispose de plusieurs atouts :

- **implantation** des principaux abattoirs au plus près des aires de production

- **dynamisme** de la filière grâce à une production de proximité et une part croissante de volailles sous signes de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, bio).

La région concentre la majorité (57 %) du tonnage de poulets français AOP, ainsi que 18 % des abattages de poulets bio. Près de la moitié (48 %) des poulets de chair abattus en région sont produits sous signe de qualité, contre 17 % en France.

La filière volaille de chair bio connaît un essor important dans la région. Pour répondre à la demande croissante des consommateurs, la filière recherche de nouveaux éleveurs.



**Fabrice Clairret**  
avec le concours de **Liliane Le Gros**

## Méthodologie



Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation collecte chaque mois pour le compte de la Direction Générale de l'Alimentation des informations relatives aux animaux abattus par espèce auprès des établissements agréés CE, conformément au règlement CE n°853/2004. Concernant les abattoirs de volailles et de lapins, le dispositif de collecte porte sur les structures dont le tonnage annuel par espèce atteint ou dépasse chacun des seuils définis ci-après. Il s'articule autour de deux enquêtes :

- l'enquête Abattage Volailles, conduite mensuellement auprès d'un échantillon d'abattoirs agréés (156 en 2017) permet de collecter le nombre et le poids d'animaux abattus par espèce, ainsi que les stocks de découpe.
- l'enquête Qualité Volailles, conduite annuellement auprès d'un échantillon plus large d'abattoirs (283 abattoirs agréés en 2017) permet une analyse complémentaire des tonnages par signe de qualité.

Espèce	Seuil de tonnage annuel (tonnes)
Gallus gallus	600
Dindes	1 000
Pintades	100
Canards à rôtir	200
Canards gras	200
Oies	10
Lapins	80
Pigeons	10
Cailles	80
Jeunes ruminants de moins de deux mois	40
Autres espèces	100

## Pour en savoir plus



### Nos publications Agreste Auvergne-Rhône-Alpes :

- Conjoncture agricole régionale - Publication mensuelle, les données par filière et le bilan annuel
- Références n°7 (juin 2017) - Abattoirs de boucherie en 2016

### Consultez nos sites :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr>

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes  
Tél : 04 73 42 16 02  
Courriel : [infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)  
[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Michel Sinoir  
Directeur de publication : Seán Healy  
Rédacteur en chef : David Drosne  
Composition : Sylvie Vasson  
Crédit photo : ©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes  
Dépôt légal : juin 2019  
ISSN : 2494-050x (En ligne) ©AGRESTE 2019